

Passez le cap «2015» avec Mes P@rcelles !

AVANT DE VOUS ABONNER : TESTEZ-LE GRATUITEMENT !

Pour juger d'un logiciel rien de mieux que de le tester vous-même. C'est ce que vous propose la Chambre d'Agriculture du Gers à l'occasion de 2 journées en groupe puis, depuis chez vous, et sans obligation d'abonnement.

Pour cela, vous disposez de l'application *Mes P@rcelles* sur laquelle vous retrouverez vos îlots et parcelles, ainsi vous manipulez le logiciel à partir de vos propres données. Pendant près d'une semaine, vous disposez de *Mes P@rcelles* pour le tester gratuitement en situation réelle. Ainsi, vous disposez de tous les éléments pour choisir l'offre qui vous convient.

UNE ANNÉE ACCOMPAGNÉE AVANT DE VOUS LANCER TOUT SEUL !

La première année, vous participez à une formation d'initiation de

2 jours dont l'objectif est d'apprendre à utiliser *Mes P@rcelles* tout en faisant le lien avec les réglementations auxquelles vous êtes soumis.

Quelques mois après cette session, vous êtes convié à une troisième journée collective afin de faire un point sur vos saisies et d'approfondir un thème de saison suivant la période dans l'année (en février pour examiner les plans de fumure prévisionnels, en avril pour découvrir les nouvelles règles PAC, ...).

L'année se clôture par une rencontre individuelle avec un conseiller spécialisé chez vous pour faire un bilan de vos saisies sur *Mes P@rcelles* et aborder la nouvelle campagne culturale ensemble.

2015 VOUS FAIT PEUR : SÉCURISEZ-VOUS AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE !

Cette année est une année complexe, principalement avec la mise en place de la nouvelle PAC et tou-

jours l'évolution des grilles de la conditionnalité des aides. C'est pourquoi, la Chambre d'Agriculture du Gers vous propose un accompagnement individuel tout au long de la campagne culturale.

A l'occasion de plusieurs rendez-vous individuels à la Chambre d'Agriculture du Gers et chez vous, un conseiller spécialisé réalise avec vous vos enregistrements réglementaires obligatoires (plan de fumure, cahier d'épandage, bilan fin de culture, registre phyto) et votre dossier PAC (déclaration, vérification de l'aide verte, tracé des SIE) afin de sécuriser votre exploitation.

En fin de campagne, votre conseiller vous remet un classeur comprenant l'ensemble des documents à présenter lors du contrôle PAC.

Ainsi, si vous êtes débordé, que vous manquez de temps, que vous n'êtes pas familiarisé avec l'informatique ou inquiet face aux évolutions réglementaires, cet accompagnement est pour vous !

Pour plus de renseignements, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques « Mes P@rcelles » - Marie Laffitte au 05.62.61.77.13.

